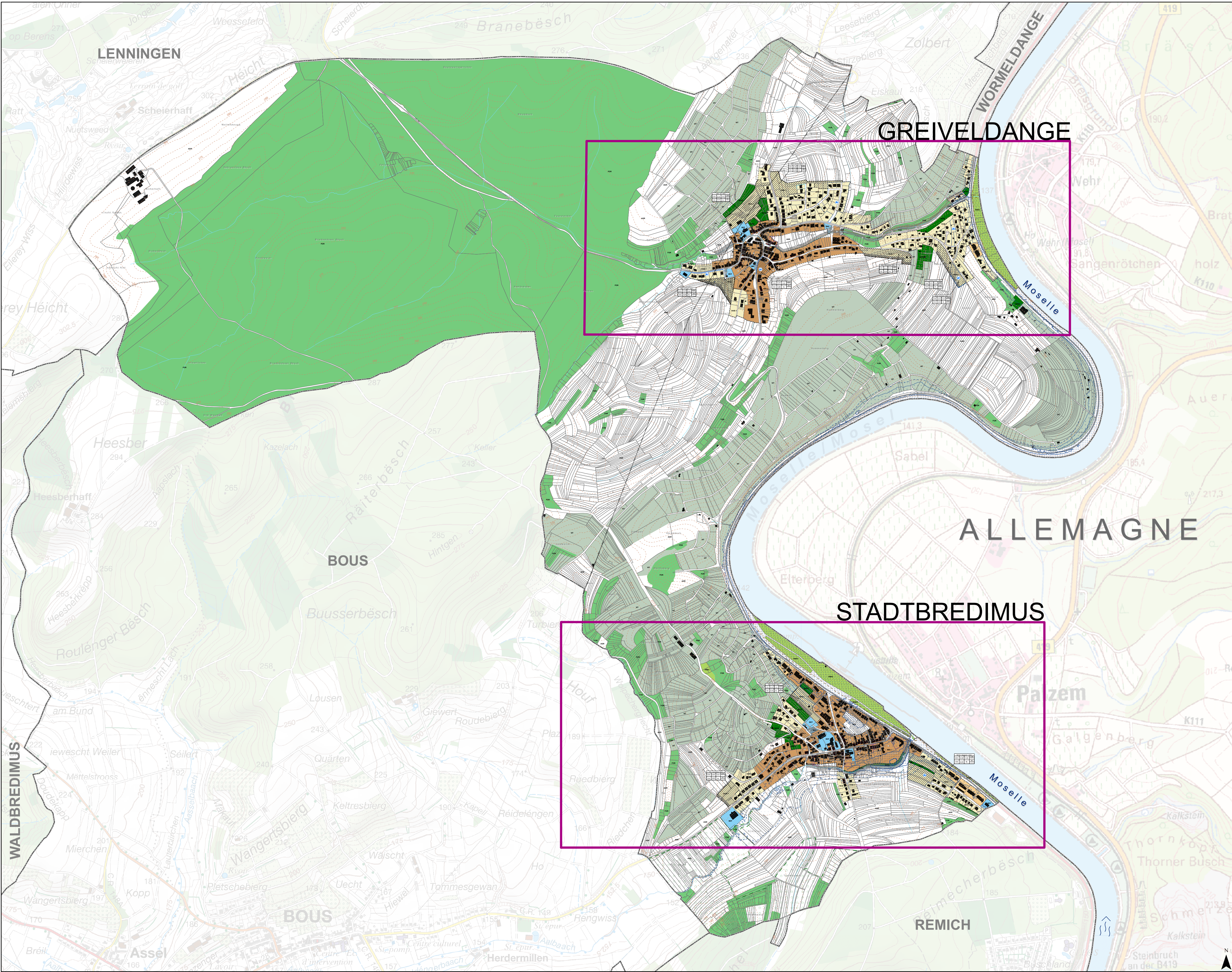




Parcelle cadastrale / immeuble (PCN 2018)

Délimitation de la zone verte

Délimitation du degré d'utilisation du sol

HAB-1

Zone d'habitation 1

HAB-2

Zone d'habitation 2

MIX-V

Zone mixte villageoise

BEP

Zone de bâtiments et d'équipements publics

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" :

COS

max

CUS

max

CSS

max

DL

max

AGR

Zone agricole

FOR

Zone forestière

VT

Zone viticole

PARC

Zone de parc public

VERD

Zone de verdure

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Zone d'aménagement différé

Zone soumise à un PAP approuvé

Zone de servitude "urbanisation"

☐

"Écologie et paysage"

☐

"Gestion des cours d'eau"

☐

"Parking écologique"

☐

"Structures vertes"

☐

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

|||||

couloir pour projets de mobilité douce

|||||

couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

|||||

couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales

☐

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

☐

secteur protégé de type "environnement construit"

☐

construction à conserver

☐

petit patrimoine à conserver

☐

gabarit d'une construction existante à préserver

à la protection de la nature et des ressources naturelles

zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 - Directive "Habitats"

à la protection des sites et monuments nationaux (état 03/10/2019)

à la gestion de l'eau

zone inondable (HQ 10 - Forte probabilité)

zone inondable (HQ 100 - Probabilité moyenne)

zone inondable (Crue Extrême - Faible probabilité)

aux réseaux d'infrastructures de transport national

zone du Domaine Public Fluvial

SAISINE DU CONSEIL COMMUNAL

DATE : 13.02.2019

VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

DATE : 05.11.2019

VOTE COMPLÉMENTAIRE DU CONSEIL COMMUNAL

DATE : 06.02.2020

APPROBATION DU PAG PAR LE MINISTRE AYANT L'AMÉNAGEMENT COMMUNAL ET LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS SES ATTRIBUTIONS

DATE : 17.09.2020

REF : 66C/006/2019

APPROBATION DU PAG PAR LE MINISTRE AYANT L'ENVIRONNEMENT DANS SES ATTRIBUTIONS

DATE : 11.03.2020

REF : 78728/CL-mb

APPROBATION DES MODIFICATIONS DE LA DÉLIMITATION DE LA ZONE VERTE PAR LE MINISTRE AYANT L'ENVIRONNEMENT DANS SES ATTRIBUTIONS

DATE : 20.10.2020

REF : 78728/CL-mb

À titre indicatif

☐

Bâtiments ajoutés (ICAU)

Limites communales (BD-L-TC 2008)

Ligne électrique (BD-L-TC 2008)

Délimitations des plans par localité

Chemin repris (BD-L-TC 2008)

Route nationale (BD-L-TC 2008)

Voies ajoutées (ICAU)

Cours d'eau et ruisseaux (BD-L-TC 2008)

Cours d'eau enterré/canalisé (BD-L-TC 2008)

Courbes de niveau (BD-L-TC 2008)

PCN - ORIGINE ACT - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2018) « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES »

BD-L-TC - ORIGINE ACT - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2008) « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES »

CARTE TOPOGRAPHIQUE 1:20000 - ORIGINE ACT - DROITS RÉSERVÉS À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2015) « COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES »

COMMUNE DE STADTBREDIMUS

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

MAÎTRE D'OUVRAGE

Administration communale de Stadtbredimus

OBJET

PAG - Partie graphique

Plan d'ensemble

Localités de Stadtbredimus et Greiveldange

DATE

30.10.2020

DESSIN

E. Grosse

CONTRÔLE

T. Eyraud

ECHÉLLE

1/10 000 (A1)

N° PLAN

STBR-PAG-00

ECAR

ÉTUDES ET CONSEILS EN AMÉNAGEMENT ET URBANISME

BEST

ARCHITECTURE CONSULTANTS

N